

DELIBERATION DD2022_003

Date de convocation du Conseil communautaire du Grand Périgueux le 25 février 2022

LE 3 mars 2022, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Mme Delphine LABAILS

Nombre de membres du conseil	
en exercice	83
Présents	61
Votants	78
Pouvoirs	17

Secrétaire de séance : M. Christian LECOMTE

LE CHANGE - CRÉATION D'UN SYSTÈME D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

PRESENTS :

M. AUDI, M. AUZOU, M. BUFFIERE, Mme CHABREYROU, M. CIPIERRE, M. DOBBELS, M. GEORGIADIS, Mme LABAILS, M. LARENAUDIE, M. MOISSAT, M. LECOMTE, M. MOTTIER, M. PASSERIEUX, M. PROTANO, M. REYNET, Mme SALOMON, M. TALLET, M. FOUCHIER, M. SUDREAU, Mme KERGOAT, M DENIS, M. MOTARD, Mme FAURE, Mme ROUX, Mme TOULAT, M. PERPEROT, Mme LUMELLO, M. SERRE, M. MARTY, M. BIDAUD, M. FALLOUS, M. JAUBERTIE, M. CHANSARD, M. BELLOTEAU, Mme ESCLAFFER, M. GUILLEMOT, Mme SARLANDE, M. NARDOU, M. LAGUIONIE, M. ROLLAND, M. MARC, M. BARROUX, M. BOURGEOIS, M. CADET, M. CAREME, Mme COURAULT, M. DELCROS, Mme DOAT, Mme FAVARD, M. GASCHARD, M. MARSAC, Mme DUPUY, M. LAVITOLA, Mme MARCHAND, Mme DUVERNEUIL, Mme CELERIER, M. PALEM, M. CHAPOUL, Mme REYS, M. VADILLO, M. CHANTEGREIL

ABSENT(S) EXCUSE(S) :

M. COURNIL, Mme GONTHIER, M. LACOSTE, M. MALLET, Mme DUPEYRAT

POUVOIR(S) :

Mme BOUCAUD donne pouvoir à M. ROLLAND
M. COLBAC donne pouvoir à Mme SALOMON
M. LE MAO donne pouvoir à M. LAGUIONIE
Mme SALINIER donne pouvoir à M. PROTANO
M. LEGAY donne pouvoir à M. FOUCHIER
M. GUILLEMET donne pouvoir à Mme FAURE
M. DUCENE donne pouvoir à M. TALLET
M. RATIER donne pouvoir à M. SUDREAU
Mme TOURNIER donne pouvoir à M. LECOMTE
Mme ARNAUD donne pouvoir à M. BIDAUD
M. PARVAUD donne pouvoir à M. SUDREAU
Mme LONGUEVILLE-PATEYTAS donne pouvoir à M. LARENAUDIE
M. PIERRE NADAL donne pouvoir à Mme COURAULT
Mme FRANCESINI donne pouvoir à Mme LABAILS
M. NOYER donne pouvoir à M. JAUBERTIE
Mme LANDON donne pouvoir à M. PALEM
M. AMELIN donne pouvoir à Mme DUPUY

LE CHANGE - CRÉATION D'UN SYSTÈME D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Vu le code général des collectivités territoriales.

Considérant que la communauté d'Agglomération Le Grand Périgueux a lancé un programme ayant pour objectif la réalisation du système d'assainissement collectif du Bourg du Change (commune déléguée de la commune de Bassillac-et-Auberoche).

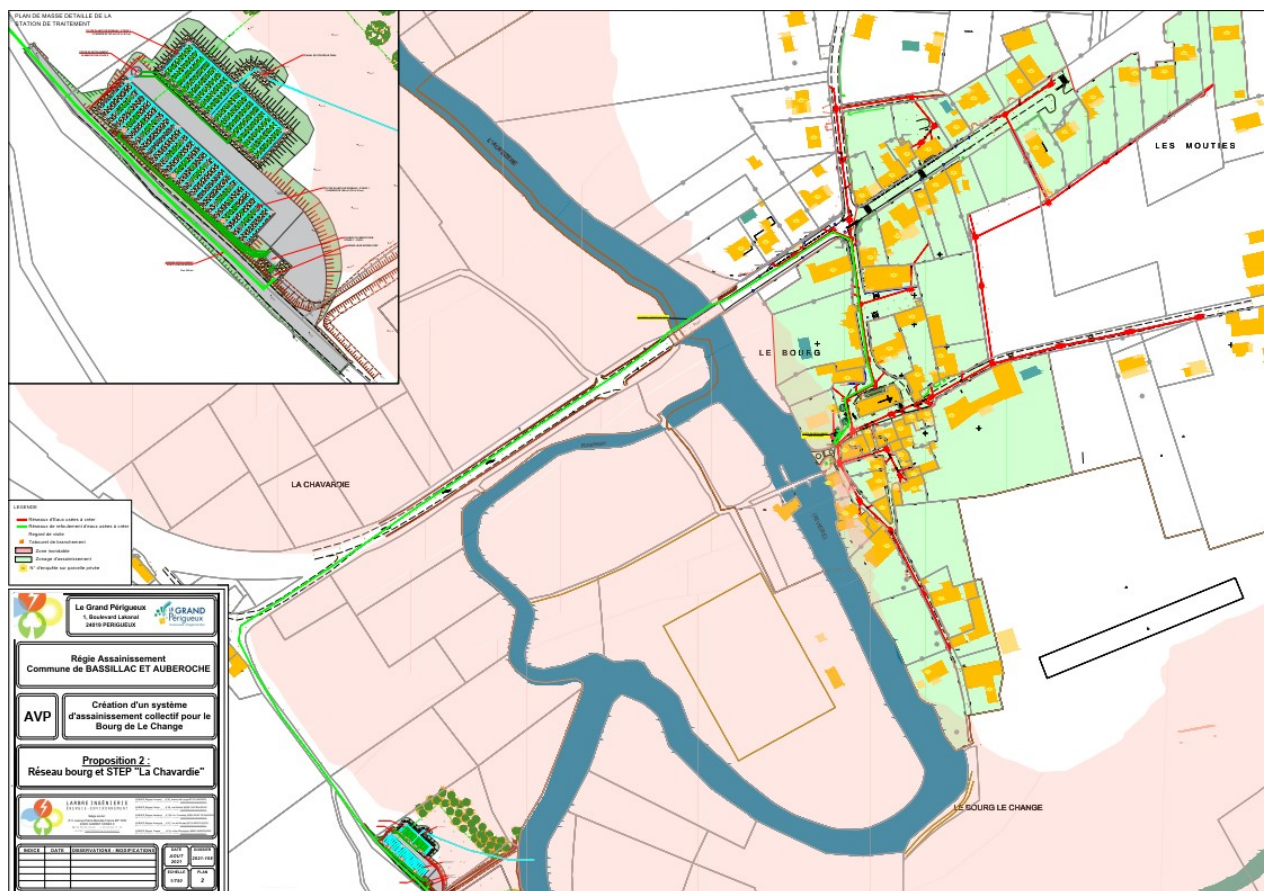
Que les diagnostics des assainissements non collectifs des habitations de la commune ont montré de nombreuses non-conformités et de réelles contraintes de mise aux normes (disponibilités foncières, zone inondable, ...).

Que le principal enjeu de cette opération réside dans le positionnement du bourg du Change dans la zone d'expansion des crues de l'Auvézère, située à proximité immédiate du bourg. Le bureau d'études LARBRE Ingénierie a été retenu pour mener la mission de maîtrise d'œuvre de cette opération.

Considérant que suite à la présentation du rapport d'Avant-Projet, il est proposé l'opération suivante :

- Création d'un réseau d'assainissement de 1 710 ml et de 52 boîtes de branchements (représentant 13 690 m³/annuel) ;
- Construction d'un poste de refoulement et d'une station de traitement de type filtres plantés de roseaux d'une capacité de 250 Equivalents-Habitants.

Que le lieu d'implantation de la nouvelle unité de traitement est situé au le lieu-dit « La Chavardie ». La commune de Bassillac-et-Auberoche réalise l'acquisition de la parcelle.



Que le plan de financement prévisionnel de l'opération est le suivant :

	Investissement	Aide AEAG	A	
Réseau de collecte (domaine public)	485 000 € HT	0 € HT	65 000 € HT (plafonné à 5 000 €/branchement)	371 500 € HT
Réseau de collecte (domaine privatif)	200 000 € HT	0 € HT	0 € HT	200 000 € HT
Transfert des eaux usées (poste de refoulement et conduite)	172 000 € HT	0 € HT	43 000 € HT	112 300 € HT
Station d'épuration	250 000 € HT	25 000 € HT	62 500 € HT	162 500 € HT
Études (maîtrise d'œuvre, diagnostic installations privatives, études diverses, tests de réception)	120 000 € HT	2 000 € HT	30 000 € HT	78 000 € HT
TOTAL	1 227 000 € HT	27 000 € HT	200 500 € HT	923 800 € HT

Considérant que la communauté d'Agglomération Le Grand Périgueux sollicitera l'Agence de l'Eau Adour Garonne et le Conseil Départemental pour une demande de subvention.

Que par ailleurs, il apparaît opportun de profiter de ces travaux pour procéder au renouvellement des conduites d'eau potable dans le bourg du Change, par le biais d'un groupement de commande avec le syndicat Eau Cœur du Périgord.

Qu'un démarrage des travaux est attendu pour le mois d'octobre 2022 et une fin des travaux en juin 2023.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE , APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

- Décide d'approuver l'opération de création du système d'assainissement collectif du bourg du Change ;
- Autorise le Président à solliciter une subvention auprès de l'Agence de l'Eau ADOUR-GARONNE et auprès du Conseil Départemental de la Dordogne ;
- Autorise le Président à signer tout document relatif à ce dossier notamment la convention de groupement de commande avec le Syndicat Eau Cœur du Périgord.

Adoptée à l'unanimité.

Délibération publiée le 23/03/2022	Pour extrait conforme
Délibération certifiée exécutoire à compter du 23/03/2022	Périgueux, le 23/03/2022
	Le Président, Jacques AUZOU